

# NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2023/096

Genève, le 8 août 2023

CONCERNE :

Soixante-dix-septième session du Comité permanent (SC77) :  
inscription, documents et informations logistiques

## Date et lieu

1. Le Secrétariat informe les Parties que la 77<sup>e</sup> session du Comité permanent se tiendra du **lundi 6 au vendredi 10 novembre 2023** à l'adresse suivante :

Centre International de Conférences (CICG)  
Rue de Varembe 17  
CH-1211 GENÈVE 20  
Suisse

2. L'ordre du jour provisoire de la session peut être consulté sur le site Web de la CITES sur le lien suivant : <https://cites.org/fra/sc/77/agenda-documents>.

## Inscription

3. Les Parties qui sont membres du Comité permanent sont convoquées pour participer à sa 77<sup>e</sup> session. Les autres Parties sont invitées à y assister en tant qu'observatrices.
4. Tout organisme ou institution techniquement qualifié en matière de protection, de conservation ou de gestion de la faune et de la flore sauvages, et qui est soit une institution ou un organisme intergouvernemental ou gouvernemental national, soit une institution ou un organisme non gouvernemental, international ou national, y compris une entité du secteur privé, qui souhaite être représenté à la session par des observateurs, soumet les noms de ces observateurs au Secrétariat et fournit la preuve de l'approbation de l'État dans lequel il est situé dans le cas d'une institution ou d'un organisme national non gouvernemental ; ou la preuve de sa personnalité juridique et de son caractère international, ainsi qu'un mandat pertinent et un programme d'activités dans le cas d'une institution ou d'un organisme international non gouvernemental, à moins qu'il ne soit déjà enregistré par le Secrétariat.
5. Tous les participants doivent s'inscrire à l'avance à cette session. Vous pouvez d'ores et déjà vous y inscrire, et les personnes référentes des Parties et observateurs qui ont participé à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties devraient avoir reçu par courrier électronique un lien personnel pour s'inscrire en ligne. Si vous n'avez pas reçu ce lien, veuillez contacter le Secrétariat CITES à l'adresse suivante : [registration@cites.org](mailto:registration@cites.org). Nous recommandons aux participants qui ont besoin d'un visa d'entrée pour la Suisse de s'inscrire à l'avance. Les

représentants doivent envoyer une lettre de nomination officielle délivrée par leurs gouvernements ou organisations et adressée à la Secrétaire générale par courrier électronique à l'adresse suivante : **registration@cites.org**.

6. Le Secrétariat rappelle aux agences onusiennes et à tout organisme et institution techniquement qualifié dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvages qu'ils doivent s'inscrire avant le **7 octobre 2023**, conformément aux articles 3 et 4 du règlement intérieur.
7. Le Secrétariat rappelle également aux Parties observatrices qu'elles doivent s'inscrire avant le **30 octobre 2023**, comme le prévoit l'article 2 du règlement intérieur.

### **Visas pour la Suisse**

8. Le Secrétariat rappelle aux Parties et aux organisations que leurs représentants peuvent avoir besoin de visas. Chaque participant soumis à l'obligation d'un visa est personnellement responsable des démarches liées à son obtention : le Secrétariat n'est pas en mesure d'apporter de soutien en la matière. Tous les participants dont la nomination a été validée recevront une lettre d'aide à l'obtention d'un visa. Le Secrétariat attire l'attention des Parties et des organisations sur le fait que ces lettres ne seront envoyées qu'après réception de la lettre de nomination officielle.

### **Pouvoirs**

9. Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Comité permanent, tous les participants devront présenter des lettres de créance officielles, qui devront de préférence être soumises au Secrétariat au moins une semaine avant le premier jour de la session.

### **Assistance financière**

10. Le Secrétariat ne peut offrir de soutien financier qu'aux participants membres du Comité permanent issus de pays en développement.

### **Réservations d'hôtels**

11. Tous les participants, y compris les membres parrainés du Comité permanent, sont invités à réserver eux-mêmes leur hôtel. Vous trouverez des informations sur les possibilités de logement sur le lien suivant : <https://www.geneve.com/fr/preparer-son-sejour/where-to-stay>.

### **Documents**

12. Les participants et les membres du Comité ainsi que les observateurs, à la demande du Président du Comité peuvent, conformément à l'article 11 du règlement intérieur du Comité permanent, soumettre des documents de travail pour examen à la session. Ces documents doivent être envoyés au Secrétariat 60 jours au moins avant la session, donc en l'occurrence avant le **jeudi 7 septembre 2023**. Les documents soumis ne doivent pas comporter plus de 12 pages et doivent suivre le modèle fourni dans ce [lien](#).
13. Les documents de travail destinés à cette session seront placés sur le site Web de la CITES dès qu'ils seront disponibles.
14. Conformément à l'article 12 du règlement intérieur, des documents peuvent être déposés à tout moment à des fins d'information. Pour rappel, seuls les documents d'information soumis par les Parties et par le Secrétariat portant sur des points spécifiques de l'ordre du jour de la session ont une cote qui leur est attribuée par le Secrétariat et figurent sur sa liste des documents officiels.

### **Diffusion en direct en ligne**

15. La session sera diffusée en direct en anglais, en français et en espagnol sur la chaîne YouTube de la CITES.

### **Évènements parallèles**

16. Les Parties et les organisations observatrices inscrites qui souhaitent organiser un évènement parallèle sont invitées à remplir ce [formulaire de demande](#) et à l'envoyer à l'adresse [registration@cites.org](mailto:registration@cites.org) dès que possible, et au plus tard le **7 octobre 2023**.

### **Accréditation des médias**

17. Les représentants des médias papier et numériques ainsi que les agences (photo, radio, télévision, court métrage et presse) doivent être accrédités pour couvrir cette session et envoyer ce [formulaire d'accréditation des médias](#) à [sofie.flensburg@cites.org](mailto:sofie.flensburg@cites.org), avec copie à [trezza@cites.org](mailto:trezza@cites.org).